



NUMÉRIQUE REPORTAGE

IA : le contre-sommet des écologistes sonne l'alarme

Avant le sommet de l'intelligence artificielle organisé par l'Élysée les 10 et 11 février à Paris, l'eurodéputé écologiste David Cormand a organisé une réunion alternative le 7 février. Gratuite et ouverte à tous, celle-ci a permis de s'interroger sur l'impact de l'IA sur nos sociétés.

Khedidja Zerouali - 9 février 2025 à 10h10

« **Q**uand j'ai su qu'il y aurait ce sommet voulu par l'Élysée sur l'intelligence artificielle, je me doutais que ça serait privé et très institutionnel, explique David Cormand, député européen écologiste. *La question du numérique, et de l'IA en particulier, est confisquée par des experts surplombants qui ne prennent en compte que le paramètre économique. Mais, de mon point de vue, c'est la question démocratique majeure des temps qui viennent.* »

Vendredi 7 février, dans le XIII^e arrondissement de Paris, des élu-es, des militant-es et des travailleurs et travailleuses du numérique se pressaient pour une journée organisée par l'eurodéputé, avec une ambition forte : « Réinventer l'IA. »

Pour les écologistes, le sommet prévu par l'Élysée élude de nombreuses questions de premier plan, sur le coût humain du développement de l'IA, sur son prix énergétique ou encore sur ce qu'elle fera à nos démocraties et à nos lieux de travail. Des questions auxquelles les participant-es des conférences ont été amené-es à réfléchir.

Ouverte à toutes et tous, la journée, gratuite, se voulait contre-sommet, « *mais dans un cadre plus chic que les contre-sommets organisés dans les années 1990* », s'amuse l'écologiste. Les propos tenus tout ce vendredi étaient en effet plutôt en rupture avec le mode de société proposé par les géants du numérique.

Avant les tables rondes, Thierry Breton, ancien commissaire européen au marché intérieur, s'est livré à un petit cours d'histoire sur l'évolution du numérique dans le monde – avec un coup de projecteur sur la régulation de l'intelligence artificielle et de l'utilisation des données par l'Union européenne (UE).

Thierry Breton est un des principaux artisans de ces premières réglementations. Pendant une demi-heure, devant un public conquis, il a détaillé sa vision. Plus tard dans la journée, quelques militant-es confieront tout de même ne pas être en phase avec la vision de l'invité d'honneur, un peu trop « *pro-business* » à leur goût.

Contre la loi de la Silicon Valley, celles de l'Europe

Le « Data Act », entré vigueur en janvier 2024, permet aux entreprises d'accéder aux données produites par les consommateurs et consommatrices dans un cadre légal. Pour capter l'audience, Thierry Breton use d'exemples. « *Quand je conduis une voiture, les données que je vais générer – comment je conduis, où je vais, est-ce que je freine beaucoup ? – appartiennent à qui ? Au conducteur ? au constructeur ? aux assurances ? Avant ça, les grandes sociétés du numériques nous disaient : "Ne vous inquiétez pas, on vient vous faire le service, oubliez la démocratie, oubliez le droit, on règle tout ça pour vous." On s'est dit : non, il faut qu'on s'organise.* »

Depuis mars 2024, le « Digital Market Act » vise quant à lui à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles des géants du Web : les plateformes doivent désormais rendre l'abonnement aussi facile que le désabonnement ou encore prévenir la Commission européenne des acquisitions et fusions réalisées.

Le « Digital Services Act », enfin, entend lutter depuis février 2024 contre la diffusion de la désinformation, les contenus racistes ou pédopornographiques. « *On a mis des siècles pour bâtir des règles de vivre-ensemble dans l'espace physique, interpelle l'ancien commissaire. Et on ne devrait en avoir aucune dans l'espace numérique où on passe, désormais, presque plus de temps que dans l'espace physique ?* » Et de se mettre en scène dans un duel avec

des lobbys « très puissants à Bruxelles » : « Une fois, on avait mis la main sur un document de Google intitulé : “Comment faire tomber le commissaire Breton ?” »

Enfin, Thierry Breton présente l'« AI Act », la loi européenne sur l'intelligence artificielle (« Artificial Intelligence » en anglais), entrée en vigueur quelques jours plus tôt, le 2 février. Ce qui fait de l'UE la première entité politico-économique à proposer un cadre législatif et réglementaire pour mieux contrôler ses développements. Les systèmes d'intelligence artificielle sont classés selon leur niveau de dangerosité, le « risque inacceptable » étant la « manipulation inconsciente, l'exploitation des vulnérabilités, la notation sociale, et la catégorisation biométrique selon l'origine ethnique ou encore la religion ». Ce texte interdit aussi l'utilisation de la reconnaissance faciale par les États – bien que la France ait obtenu de nombreuses exemptions au nom de la lutte contre le terrorisme.

Mais que les entreprises se rassurent, rien de trop brutal : « On va y aller très progressivement. Cette nouvelle phase va s'étaler sur cinq ans, avec un conseil scientifique qu'on a créé pour bien vérifier que tout se déroule correctement. » Ce sont les entreprises elles-mêmes qui devront veiller au respect des textes. Et l'amende maximale serait de 35 millions d'euros, un niveau pas si effrayant pour les géants du numérique.

De nouvelles technologies avec un arrière-goût de sang

Lors de la première table ronde de la journée, David Maenda Kithoko, militant écologiste congolais mobilisé dans la défense des populations sacrifiées pour l'extraction des métaux, pose le cadre. « Je voudrais que mes premiers mots aillent aux victimes à Goma, ville du Nord-Kivu [en République démocratique du Congo, prise par les rebelles du M23 – ndlr]. En cinq jours de combats, 3 000 personnes ont été tuées. Et ce n'est que le bilan provisoire », évalue-t-il.

Ce massacre a tout à voir avec le développement de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies en général, estime le militant : la RDC « possède entre 60 et 80 % des réserves mondiales » de coltan, minéral rare utilisé dans les cartes-mères. Et pourtant, le premier exportateur de coltan dans le monde n'est pas le Congo

mais le pays voisin, le Rwanda, qui soutient le M23 afin d'« accaparer les richesses du sol congolais, quitte à massacrer les habitants ». Les rebelles contrôlent désormais « une mine d'où est extrait 15 % du coltan mondial », signale David Maenda Kithoko.

Pour lui, il ne s'agit là que d'une « perpétuation du système colonial », entièrement dédié à « l'extractivisme » des ressources des pays colonisés. Hier, c'était le caoutchouc qui était tiré des terres par la force. Désormais, ce sont le coltan et le cuivre – le pays en produit 2,2 millions de tonnes par an –, nécessaires à la fabrication des appareils électroniques.

En février 2024, l'Union européenne a signé un accord avec le Rwanda pour « favoriser le développement de chaînes de valeur durables et résilientes pour les matières premières critiques ». De quoi excéder le militant congolais. « L'ONG Global Witness a sorti un rapport qui dit que 90 % des minerais (coltan, étain, tungstène) exportés par le Rwanda sont introduits illégalement à partir de la République démocratique du Congo », expose-t-il.

Et tout cela pour quoi ? Pour produire toujours plus d'appareils électroniques. « On ne sait pas exactement ce que va nous coûter, au niveau énergétique, le développement des IA génératives », poursuit Pierre Terras, de Beyond Fossil Fuels, réseau européen qui prône la sortie des énergies fossiles. Aujourd'hui, il y a beaucoup de data centers [centres de données – ndlr] qui se construisent. Les ressources mobilisées seront importantes, en eau, en électricité. Sachant qu'il y a certains endroits dans le monde, comme l'Irlande, qui sont déjà saturés. On est à 20 % du réseau électrique irlandais utilisé pour les data centers. » Et la frénésie, ce n'est pas que pour les autres. En France, Emmanuel Macron l'a déjà annoncé : 35 centres de données devraient être implantés dans notre pays.

« L'IA sobre, c'est comme les licornes, ça n'existe que pour ceux qui y croient. »

Lorraine de Montenay, du collectif d'experts Green IT

D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), chaque requête sur ChatGPT, le robot conversationnel d'OpenAI, consomme 2,9 Wh d'électricité. C'est dix fois plus qu'une recherche sur Google. « On se rend compte que,

maintenant, il faudrait diviser par douze notre empreinte du numérique pour rester en dessous de 1,5 °C [de hausse moyenne des températures mondiales]. Ce n'est pas du tout le chemin que l'IA est en train de dessiner », s'alarme l'activiste. « Est-ce qu'à un moment donné, on va prioriser ça sur l'électricité dans les écoles, sur le chauffage des gens, sur l'électrification des transports ? », questionne-t-il.

Pour Lorraine de Montenay, de Green IT, collectif d'experts du numérique prônant la sobriété, la solution ne passera pas par une conception plus écologique des outils numériques ou une utilisation plus raisonnée de l'intelligence artificielle. « *L'IA sobre, c'est comme les licornes, ça n'existe que pour ceux qui y croient.* » L'urgence serait plutôt de freiner, tout de suite. Ne plus produire des objets « *inutiles* », avec des systèmes d'intelligence artificielle embarqués, utiliser moins le téléphone, l'ordinateur.

Adolescents dans le viseur

Si la démarche de s'extraire des plateformes est ardue pour les adultes, elle l'est d'autant plus pour les adolescent·es. Lors d'une autre table ronde, la question de l'addiction aux plateformes a été posée. Si les jeunes n'en ont pas l'apanage, l'impact de ces contenus sur les plus jeunes peut être tragique.

Ainsi, Marie, 15 ans, s'est suicidée en septembre 2021 à Cassis après une longue exposition à des vidéos TikTok

sur le suicide. Quelques semaines avant que ces vidéos n'arrivent sur son *feed*, elle avait enregistré et publié une courte vidéo exprimant son mal-être et son ras-le-bol d'être harcelée pour son poids. Tout de suite, l'algorithme avait saisi le mal-être et insisté sur le sujet, en lui proposant toujours plus de vidéos thématiques.

Sur TikTok, on trouve aujourd'hui pléthore de tutoriels de suicide et de jeunes gens s'incitant les uns les autres à passer à l'acte, organisant des « *challenges* » toujours plus dangereux et bien mis en avant par l'algorithme.

Ces vidéos sont publiées par des adolescent·es toujours plus jeunes. « *15, 13, 12 ans* », s'inquiète Laure Boutron-Marmion, avocate au barreau de Paris et fondatrice du collectif Algos Victima. Invitée de la table ronde sur le rapport entre IA et santé mentale, elle a décrit la démarche juridique de sept familles françaises contre TikTok.

Ces familles ont engagé une procédure civile devant le tribunal judiciaire de Créteil fin 2024, demandant que la plateforme soit tenue pour responsable de la circulation des contenus faisant la promotion du suicide, de l'automutilation et des troubles alimentaires. Une manière de souligner le coût humain du développement exponentiel de l'intelligence artificielle.

Khedidja Zerouali